



COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ – FOOT A HUIT

Réunion du Mercredi du 16 janvier 2019
Procès-verbal n° 1

Présents :

Stéphane BASQ, Président du District
Jean-Louis RIDEAU, Vice-Président du District
Jean-Jacques MASSE Président de la commission Football diversifié
Gérard BELLOT, Président de la section Foot Entreprise, Bruno SIROT et Jacky DESCOUX membres de la section
Dominique GIRAUD, Président de la section Foot Loisir

Objectifs du District

Le Président du District observe que les deux districts de la LFNA qui ont mis en place du foot à 7 ou à 8 obtiennent un succès rapide en nombre de pratiquants :

- Les Pyrénées-Atlantiques comptent 95 équipes dans son championnat.
- Les Landes, depuis septembre, ont déjà fidélisé 24 équipes en championnat.

Un groupe de travail proposera aux clubs de la Vienne la possibilité de s'engager dans un championnat pour la saison 2019 / 2020.

Pour cette fin de saison, de février à juin, un challenge est créé. Jean-Jacques Massé sera l'animateur de cette compétition.

Les objectifs visés :

- Créer une activité à effectif réduit,
- Permettre aux clubs de faire pratiquer le football à effectif réduit aux licenciés,
- Dépendre la perte d'effectifs dans la catégorie senior,
- De poursuivre une discipline sportive dans des clubs ruraux,
- De proposer une activité à ceux qui ne veulent plus jouer le weekend pour des raisons diverses,
- De pratiquer un football sans contrainte,
- De répondre à une convention d'objectifs.

Mise en place du challenge foot à 8

L'engagement sera gratuit.

Les clubs s'engageront via Footclubs avant le **4 février 2019**.

Une seule équipe par club ou entente de deux clubs.

Tous les joueurs seront licenciés FFF.

Pas d'arbitre officiel jusqu'en 1/2 finale sauf sur demande des clubs.

Finale en juin.

Règlements de la compétition du foot à huit seront remis aux clubs avant le début de la compétition.

Dimensions du terrain : longueur 60 à 70 mètres et largeur 45 à 50 mètres.

Les buts fixes : 6 mètres par 2,10 mètres (tolérance à 2m) avec filets.

Challenge géré par la commission du football diversifié du district de la Vienne.

Organisation du challenge Foot à 8

Début de la compétition avant fin février.

Tirage au sort géographique jusqu'en 8^{ème} de finale.

En fonction du nombre d'engagés, compétition à élimination directe ou sous forme de mini-championnat qualifiant.

Effectif de 8 joueurs + 3 remplaçants.

Durée des rencontres 2 fois 35 minutes. TAB si égalité (en élimination directe).

La commission donnera une date butoir pour chaque tour. Les clubs, après entente, de fixeront le coup d'envoi qui se trouvera dans l'un des créneaux suivants :

- Soit un soir en semaine à partir de 19 heures jusqu'à 21 heures 30,
- Soit le weekend (samedi ou dimanche) de 10 heures à 15 heures.



Extrait de l'article 151 des R.G. de la FFF

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite

- Le même jour
- Au cours de deux jours consécutifs. Ne sont pas soumis à cette interdiction les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach-Soccer), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique.

Prochaine réunion : semaine 6

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Massé